



Assemblée générale

Soixante-treizième session

80^e séance plénière

Jeudi 9 mai 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

En l'absence de la Présidente, M. Arrocha Ruiz (Panama), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 20 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée puisse rapidement se prononcer sur le document dont elle est saisie aujourd'hui, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner le point 20 de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé (decision 73/504 B) .

Points 20 et 78 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de résolution (A/73/L.82)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.82.

M. Amayo (Kenya) (parle en anglais) : Ma délégation a le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable », et du point 78 a) de l'ordre du jour, intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

Le Kenya et le Portugal ont eu l'insigne honneur de coordonner les consultations sur le projet de résolution A/73/L.82, intitulé « Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable organisée en 2020 ». Le Représentant permanent du Portugal, l'Ambassadeur Francisco Duarte Lopes, et moi-même sommes donc heureux de présenter aujourd'hui le texte au nom de nos deux pays et des 90 États Membres qui s'en sont portés coauteurs jusqu'à présent. La porte n'est pas fermée, et les délégations ont encore le loisir d'apporter leur soutien au texte.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude à toutes les délégations pour leur coopération et leur engagement constructif tout au long des négociations. Cette coopération et cet esprit d'engagement très positifs sont essentiels pour garantir un résultat acceptable pour tous.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-13593(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le projet de résolution dont nous sommes saisis convoque à Lisbonne la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et en fixe les modalités. Il réaffirme l'engagement pris par le Portugal et le Kenya de donner suite à la Conférence de 2017, qui avait été organisée avec succès par la Suède et les Fidji. Surtout, il incarne une mobilisation renouvelée des efforts à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable no 14, autrement dit des efforts visant à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Qu'il me soit permis de répéter que la Conférence de 2017 a été un grand succès. Elle a permis de mieux faire connaître l'état des océans et les nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Elle a encouragé les États Membres et les autres parties prenantes à prendre des engagements tangibles et importants et a également inspiré des conférences sous-régionales et mondiales telles que la Conférence sur l'économie bleue durable, à Nairobi, pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14. La Conférence de 2017 a également stimulé la création de partenariats nouveaux et solides, dont les débats portaient essentiellement sur la santé et la durabilité des océans.

Nous ne pouvons toutefois pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Nous devons continuer à maintenir l'élan qui a été créé et à accomplir l'immense travail qui reste à faire pour atteindre les objectifs que nous souhaitons pour les océans et les mers. C'est important, car la mise en œuvre intégrale de l'objectif 14 se heurte encore à un plusieurs obstacles, dont certains seront difficiles à surmonter sans nos efforts combinés. Il faut donc redoubler d'efforts pour inverser le cycle actuel de déclin des ressources océaniques et marines.

Le projet de résolution réaffirme également que l'importance de nos océans, de nos mers et de nos ressources marines pour le développement durable ne saurait être sous-estimée. Ils fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes, favorisent la sécurité alimentaire et le commerce maritime, régulent le climat et constituent une source importante d'énergie renouvelable. C'est pour ces raisons que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de temps.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont nous sommes tenus de respecter le caractère universel et indivisible, nous fournit une feuille de route claire de ce que nous devons faire si nous voulons que les générations futures bénéficient de la richesse des océans. Nous devons veiller à mettre en œuvre cette feuille de route et réaffirmer notre engagement collectif à conserver et à utiliser durablement nos océans, nos mers et nos ressources marines. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

Il est donc impératif que la communauté internationale continue de placer les océans et les mers en tête de ses priorités. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2020 ne permettra peut-être pas de relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés. Toutefois, elle nous donnera l'occasion de susciter une nouvelle génération d'engagements concrets et ambitieux et nous aidera à forger de nouveaux partenariats inclusifs et efficaces à l'appui de la réalisation de l'objectif 14. Nous devons saisir cette occasion pour faire un pas de plus vers la réalisation de nos engagements dans le cadre du Programme 2030.

En conclusion, le Portugal et le Kenya sont déterminés à faire de la Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Lisbonne en 2020 un moment de transformation pour les océans et pour la réalisation de l'objectif 14. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations et partenaires internationaux compétents pour préparer la Conférence de juin 2020, et à veiller à ce que celle-ci s'acquitte du mandat que lui a confié cet organe. Nous comptons sur le soutien de l'Assemblée dans cette entreprise louable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.82.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'état suivant des incidences du projet de résolution A/73/L.82 sur le budget-programme est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 1, 2 et 3 du projet de résolution A/73/L.82, l'Assemblée générale déciderait d'organiser l'édition 2020 de la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver

et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, à Lisbonne, du 2 au 6 juin 2020, pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14. L'Assemblée déciderait également que tous les coûts afférents à la Conférence et à son organisation seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires, et accueillerait avec satisfaction l'offre généreuse faite par les Gouvernements kenyan et portugais d'accueillir la Conférence et d'en assumer les frais.

Aux termes du paragraphe 30, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités compétentes du Secrétariat, en coopération avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies, fournissent l'appui voulu aux travaux de la Conférence et de faciliter la coopération interinstitutions à cette fin, ainsi que d'assurer l'utilisation efficace des ressources, de sorte que les objectifs de la Conférence puissent être atteints.

Conformément aux demandes formulées aux paragraphes 2, 3 et 30, il est entendu que les Gouvernements kényan et portugais accueilleront conjointement la Conférence de haut niveau des Nations Unies de 2020 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et assumeront tous les coûts liés à la Conférence et à sa préparation, notamment tous ceux liés à la documentation officielle de la Conférence publiée avant, pendant et après la Conférence.

En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/73/L.82 n'aurait aucune incidence financière au titre du budget-programme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.82, intitulé « Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable organisée en 2020 ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/73/L.82, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont

également portés coauteurs : Algérie, Comores, Djibouti, Guinée, Honduras, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Togo, Tunisie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.82?

Le projet de résolution A/73/L.82 est adopté (résolution 73/292).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

M. Lawrence (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout en s'associant au consensus sur la résolution 73/292, les États-Unis réaffirment les déclarations qu'ils ont faites et les précisions qu'ils ont données au moment de l'adoption de la résolution 71/312, le 6 juillet 2017, sur la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action » (voir A/71/PV.90), ainsi que les explications de position formulées sur les documents finals pertinents, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Les États-Unis appuient l'esprit du Programme 2030 en tant que cadre de développement, et nous continuerons d'être un leader mondial en matière de développement durable à travers nos politiques, nos partenariats, nos innovations et nos appels à l'action. Nous acceptons l'appel à la responsabilité partagée, y compris la responsabilité nationale, lancé dans le Programme 2030 et soulignons que tous les pays ont un rôle à jouer dans la réalisation de la vision qu'il contient. Toutefois, le Programme 2030 reconnaît également que chaque pays doit œuvrer à sa mise en œuvre sur la base de ses propres politiques et priorités nationales.

Nous profitons de la présente occasion pour apporter une importante précision au sujet de la réaffirmation du Programme d'action d'Addis-Abeba. Plus précisément, nous signalons que, depuis juillet 2015, nombre des termes relatifs au commerce qui figurent dans le document final d'Addis-Abeba ont été dépassés par les événements. Ils sont donc sans

incidence, et notre réaffirmation du document final n'a aucun effet sur les travaux et les négociations en cours concernant le commerce.

Les États-Unis demeurent déterminés à travailler avec toutes les parties prenantes au sein du système des Nations Unies et en dehors afin de protéger les océans et de promouvoir le développement par leur exploitation durable. Grâce à notre engagement collectif en faveur de la conservation et de la gestion durable des océans, nous pouvons garantir la sécurité et la prospérité économique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 20 et 78 a) de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 25 b) de l'ordre du jour à sa 75^e séance plénière, le 15 avril 2019. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de décision dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 25 b) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 25 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé (décision 73/504 B).

Point 25 de l'ordre du jour (*suite*)

Activités opérationnelles de développement

b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Projet de décision (A/73/L.83)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda, qui va présenter le projet de décision A/73/L.83.

M. Odida (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de décision A/73/L.83, intitulé « Vingt-troisième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud », pour adoption par l'Assemblée générale. Je le fais au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Bureau du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Le Comité de haut niveau pour la coopération

Sud-Sud attache une grande importance à ses sessions ordinaires, car elles offrent aux États Membres et aux autres parties prenantes concernées l'occasion de partager, sur une base volontaire, leurs connaissances, leur expérience et leurs meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour la réalisation du développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le projet de décision prévoit de reporter la vingt-troisième session du Comité de haut niveau, qui devait se tenir en juin 2019, afin de laisser suffisamment de temps pour préparer la session et de tenir compte du document final de la Conférence de Buenos Aires, qui demande au Comité de continuer de tenir des consultations ouvertes et transparentes avec les États Membres pendant les sessions ordinaires afin de renforcer plus encore la coopération Sud-Sud et triangulaire. Nous pensons que le report de la session permettrait au Comité de haut niveau de respecter pleinement le document final. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de décision A/73/L.83 par consensus, comme elle l'a fait s'agissant des questions relatives à la coopération Sud-Sud lors des sessions précédentes.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les délégations, par l'entremise de leurs représentants respectifs au sein du Bureau, de leur participation constructive aux consultations sur le projet de décision.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision A/73/L.83, intitulé « Vingt-troisième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision A/73/L.83 est adopté (décision 73/553).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour à sa 71^e séance plénière, le 25 mars 2019. Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour et procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé (décision 73/504 B).

Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/483/Add.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 117 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », afin

d'examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/73/483/Add.3, concernant le siège devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Yoon Seongmee, de la République de Corée.

Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Na Sang-deok, de la République de Corée, membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 9 mai 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Na Sang-deok, de la République de Corée, membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 9 mai 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020?

Il en est ainsi décidé (décision 73/405 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 117 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 30.